

LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION - ANNEXE 11

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX OPTIONS « ANNULATION VOYAGE », « INTERRUPTION DE SEJOUR », « BAGAGES » et « ASSISTANCE RAPATRIEMENT » (Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098)

Toutes les assurances doivent être souscrites et réglées au même moment que le séjour. Aucune demande de souscription d'assurance ne sera prise en compte après inscription et règlement du séjour.
Formulaire à retourner à votre association organisatrice

Nom Prénom Age
Adresse
Code postal Ville
Tél. domicile Heures Tél. Travail Heures
Numéro de licence FFRP

Inscription au voyage n° FR002871 Destination .Arcachon

Date d'inscription au séjour Date de début de séjour 5 mai 2016.. Date de fin de 8 mai 2016
séjour Autour du bassin d'Arcachon

* Option 1 Je souscris l'assurance annulation voyage et interruption de séjour

- < 250 € 10 €
- de 251 € à 400 € 14 €
- de 401 € à 800 € 24 €
- de 801 € à 1200 € 30 €
- de 1201 € à 1600 € 36 €
- de 1601 € à 2000 € 46 €
- de 2001 € à 2400 € 52 €
- de 2401 € à 2800 € 62 €
- de 2801 € à 3200 € 72 €
- de 3201 € à 3600 € 82 €

Au-delà consulter la Fédération.

Cotisation retenue

10 €

* Option 2 Je souscris l'assurance bagages

Cotisation

€

Montant de la garantie	800 €
Cotisation	14 €

* Option 3 Je souscris l'assurance "Assistance Rapatriement – Voyage touristique" :

Rappel :

- a)-Tous les licenciés IRA,IMP,N,FRA,FMPN bénéficient déjà de cette garantie dans le monde entier
- b)-Si l'assurance "annulation" a été souscrite, cette garantie est acquise pour la France métropolitaine

- Autres cas : 10 €

€

Je joins mon règlement pour un montant total de :
(somme non remboursable)
association)

(1)+(2)+(3)

10 €

(Par chèque à l'ordre de votre

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites

Fait à le
Signature du souscripteur

* Cocher la case concernée

ASSISTANCE RAPATRIEMENT Téléphoner à MONDIAL ASSISTANCE

EN FRANCE Tel: 01.42.99.02.39
A L'ETRANGER Tel: 33.1.40.25.59.59

Contrat MONDIAL ASSISTANCE n° 120098

Important: Pour être pris en charge, le rapatriement doit être autorisé, organisé et effectué par MONDIAL ASSISTANCE .En France, l'intervention de MONDIAL ASSISTANCE est conditionnée à une hospitalisation préalable (une nuit minimum)



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs
MDS Conseil



MONDIAL
ASSISTANCE